



VILLE DE  
CREST

Crest, le 12 décembre 2019

Monsieur Thomas PARISOT  
3 Chemin Saint-Vincent  
26 400 CREST

Direction Générale des Services  
Affaire suivie par B.COURTIAL  
TEL 04.75.76.64.43

Réf. : DGS/BC/19/536

Objet : demande de la carte 2019 des réseaux et canalisations d'eau potable en plomb de la commune

LRAR-AA66 873 28764

Monsieur,

Je prends connaissance de votre courriel du 2 novembre 2019, concernant votre demande de communication de la carte des réseaux et canalisations d'eau potable en plomb de la commune en date du mois d'octobre 2019, ainsi que de l'historique des analyses d'eau potable qui dépassent le seuil de 10 microgrammes de plomb par litre d'eau.

Je vous informe que, la Ville de Crest ne peut pas répondre favorablement à votre demande pour les raisons qui suivent.

Tout d'abord, il n'existe pas de carte des réseaux et canalisations d'eau potable en plomb de la commune en date du mois d'octobre 2019. La commune est fondée à refuser la communication d'un document inexistant.

De plus, la communication du plan de la totalité du réseau de canalisation d'eau potable de la commune de Crest serait de nature à porter atteinte à la sécurité publique.

Il convient de vous indiquer que la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine justifie des dispositions particulières compte tenu de la vulnérabilité des systèmes d'alimentation. Le Tribunal administratif de Grenoble dans son jugement du 25 juillet 2018 indique "*que la communication du plan de la totalité du réseau de canalisation d'eau potable de la commune de Crest serait de nature à porter atteinte à la sécurité publique*".

Enfin, la communication au public des analyses d'eau potable dépassant le seuil de 10 microgrammes de plomb par litre d'eau se heurte au principe de protection de la vie privée. En effet, les analyses comportent des données à caractère personnel, comme les identités et les adresses. Ces informations ne peuvent être rendues publiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées

Yvan LOMBARDO  
Conseiller municipal délégué  
aux services délégués

